

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1267

15 mai 2015

SOMMAIRE

Asia Share Registries Holding 2010 S.à r.l.	60770	Immogar S.A.	60774
Carolam Santé S.A.	60801	Immogar S.A.	60776
City RE 15 S.à r.l.	60770	Industrie Nähmaschinen Holding	60776
Cliffs Natural Resources Luxembourg S.à r.l.	60782	Ingenico Eastern Europe I S.à r.l.	60775
Codic Luxembourg S.A.	60785	ISS Technologies S.à r.l.	60771
Communiqué A.G.	60777	ITbyCLOUD SE	60771
CONLUX HOLDING S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	60778	Jack (Cologne 20) S. à r.l.	60774
Corporate Jet S.à r.l.	60777	Kheops Management S.A.	60775
CP7 Pet Food Luxco S.à r.l.	60777	KPI Investment Property 56 S.à r.l.	60788
CRE Holdings S.à r.l.	60778	Lands Improvement Holdings South Cam- bridge S.à r.l.	60773
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.	60781	Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l.	60772
Deelight S.A.	60772	Luxembourg Mainstream Renewable Po- wer S.à r.l.	60780
Dentsply EU Holding S.à r.l.	60816	Marbrerie Michelini	60770
D Luxembourg S.à r.l.	60776	Meritalia Europe S.A.	60773
Dome 2 0909 S.à r.l.	60775	OS Luxembourg S.à r.l.	60798
East Investments Holding Company s.à r.l.	60771	Pamplona PE Holdco 6 S.A.	60786
EPP Ventures Holdings S.à r.l. / B.V.	60774	Petit Goût de Lili S. à r.l.	60779
Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l.	60783	Plant Investments S.A.	60791
G.M. Lux S.A.	60772	Rossini Real Estate S.à r.l.	60780
IIF LuxCo2 S.à r.l.	60804	Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l.	60801
Imerys Minerals International Sales	60773	Royal Hamilius S.A.	60791
		Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI)	60778

Asia Share Registries Holding 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 23.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.267.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 27 mars 2015

- La liquidation de la Société ASIA SHARE REGISTRIES HOLDING 2010 S.À R.L. est clôturé
- Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015048140/15.

(150055726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Marbrerie Michelini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, route de Dudelange Z.I..

R.C.S. Luxembourg B 11.049.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Nomination du gérant:

- Monsieur Luca MICHELINI, employé privé, né le 14 mai 1979 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-3525 Bettembourg, Zone industrielle Scheleck 2.

2) La société se trouve valablement engagée en tout ce qui concerne la gestion journalière par la signature de chaque gérant.

Bettembourg, le 6 janvier 2014.

Les Associés

Référence de publication: 2015048622/16.

(150055582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

City RE 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.788.

EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015048235/23.

(150055931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

ITbyCLOUD SE, Société Européenne.

Siège social: L-5365 Münsbach, 33, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 164.124.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. März 2015.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2015048519/14.

(150056121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

ISS Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 174.393.

EXTRAIT

En date du 26 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Madame Alena Tokmakova, Gérant, avec effet au 26 janvier 2015.
2. Nomination de Monsieur Pavel Sadovnikov, né le 23 janvier 1973 à Moscou, Russie et résidant au 1A Eichtalweg, 82229 Seefeld, Allemagne, en tant que gérant de la Société, avec effet au 26 mars 2015 et pour une durée illimitée.
3. Par conséquent, à partir du 26 mars 2015, le gérant de la Société est Monsieur Pavel Sadovnikov.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048517/15.

(150056133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.669.

1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 4 mars 2015:

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- Suite au changement du siège social de l'un des associés de la Société ci-après dénommé BR Asia (Lux) S.à r.l. en date du 23 mars 2015, le nouveau siège social de BR Asia (Lux) S.à r.l. est situé au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Bernardine Louise Maria Vos est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald est 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg depuis le 23 mars 2015.

- Il est à noter que la nouvelle adresse du réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, est 2 rue Gerhard Mercator, BP 1443 L-1014 Luxembourg depuis le 20 Octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour East Investments Holding Company S.à r.l.

Bernardine Vos

Gérante

Référence de publication: 2015048345/25.

(150055823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

G.M. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 119.942.

AUSZUG

Der Verwaltungsrat hat in seiner Sitzung vom 31.12.2014 beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 01.01.2015 nach 20, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.03.2015.

Für gleichlautenden Auszug

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015048413/14.

(150055915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Deelight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.049.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 mars 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

DEELIGHT SA, avec siège social à L-1931 Luxembourg- 55, avenue de la Liberté,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16 avril 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2015048325/19.

(150053974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 180.039.

Il est notifié qu'en date du 19 mars 2014:

- 720 parts sociales des 720 détenues par General Electric International (Benelux) B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois néerlandaises, ayant son siège social au Bergschot 69/2, 4817 PA Breda, Pays-Bas, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Breda (Kamer van Koophandel) sous numéro 20029235, ont été transférées à GE Energy Netherlands B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois néerlandaises, ayant son siège social au Bellsingel 26, 1119 NV Schiphol-Rijk, Pays-Bas, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Schiphol-Rijk (Kamer van Koophandel) sous numéro 24236237.

Résultant des décisions susmentionnées les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- GE Energy Netherlands B.V., détient 720 parts sociales de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lufkin Canada Luxembourg S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2015048563/21.

(150055193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Imerys Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.699.

Les statuts coordonnés au 25/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015048482/12.

(150055632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Meritalia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.125.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015048634/13.

(150055908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Lands Improvement Holdings South Cambridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.923.

1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- la dénomination sociale de l'Associé Unique de la Société, MGP Empire S.à r.l., a été modifiée et devient BR Empire S.à r.l. (l'«Associé Unique») avec effet au 10 décembre 2013.

- le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société

Joel Davidson

Gérant

Référence de publication: 2015048562/27.

(150055886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

EPP Ventures Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 167.382.

—
Extrait du procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 Mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015048380/14.

(150056163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Immogar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.404.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une lettre recommandée adressée à l'actionnariat de la société IMMOGAR SA, établie à L-2520 Luxembourg, 21-25 Allée Scheffer, RC B 93404, que:

Fegon International SA

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 72287,

établie à L-8561 Schwebach, 1 Hauptstrooss, démissionne avec effet au 31 mars 2015 du poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015048501/15.

(150055450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Jack (Cologne 20) S. à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.949.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.140.

—
1. *Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:*

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- le siège social de BR Jack S.à r.l., associé unique de la Société, a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société

Joel Davidson

Gérant

Référence de publication: 2015048522/25.

(150055262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Dome 2 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.691.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 30 mars 2015 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young SA est renouvelé pour l'exercice social de la Société s'achevant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Dome 2 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048311/13.

(150056117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.763.

Décision du gérant unique du 26 mars 2015

Le Gérant Unique décide transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

INGENICO S.A.

Gérant Unique

Référence de publication: 2015048485/15.

(150055225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Kheops Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 162.758.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 3 mars 2015

L'an deux mille quinze, le trois mars, à seize heures, les actionnaires de la société KHEOPS MANAGEMENT S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, tenue au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée révoque la société privée à responsabilité limitée de droit belge, RC MANAGEMENT, ayant son siège social à B-4040 Herstal, rue Haute-Préalles, 76A, numéro d'entreprise 885.935.939 et ayant comme représentant permanent, Monsieur Raphaël Cabolet, de son mandat d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre-François VELDEN, né le 30 juillet 1973 à Rocourt (Belgique) et demeurant à B-4121 Neupré (Belgique), 29, Avenue des Mélézes, de son mandat d'administrateur de la société.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017: Monsieur Jérôme NOVOSELCUK, né à Vielsalm (Belgique), le 14 octobre 1971, demeurant à B-4990 Lierneux, 3, Bra, Monsieur Fabrice PITERS, né à Liège (Belgique), le 23 août 1965, demeurant à B-4557 Tinlot (Fraiture), 21, Champ des Alouettes,

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2015048543/25.

(150055771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Immogar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.404.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une lettre recommandée adressée à l'actionnariat de la société IMMOGAR SA, établie à L-2520 Luxembourg, 21-25 Allée Scheffer, RC B 93404, que:

Michel Jasmain SA

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 127204,

établie à L-8561 Schwebach, 1 Haaptstrooss, démissionne avec effet au 31 mars 2015 du poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015048502/15.

(150055450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

D Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 175.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.735.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 24 mars 2015:

1. La démission de Monsieur Brian ADDISON, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée avec effet au 15 mars 2015.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la société, avec effet au 15 mars 2015 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Carl Fredrik Ragnar FORS, né le 21 janvier 1971 à St. Lars, Suède, avec adresse professionnelle au c/o Dentsply IH AB, Aminogatan 1, P.O. Box 14, SE-431 21 Molndal, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048296/19.

(150055875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 5.621.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 mars 2015

1. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur

2. Madame Ingrid Cernicchi a démissionné de son mandat d'administrateur

3. Madame Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née le 11 janvier 1983 à Uccle, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018

4. Monsieur Steve STEPHAN, administrateur de sociétés, né le 2 février 1976 à Sarreguemines, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour extrait et sincère et conforme

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING

Un mandataire

Référence de publication: 2015048509/20.

(150055904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Communiqué A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 33, Parc d'Activités Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.771.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. März 2015.

Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2015048288/14.

(150055891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Corporate Jet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la foire.
R.C.S. Luxembourg B 82.313.

EXTRAIT

La gérance communique que suite à une décision prise en date du 31 décembre 2014, le siège de la société a été fixé au no. 20, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Luxemburg, le 30 mars 2015.
Pour avis et extrait conforme
Corporate Jet sàrl
La Gérance

Référence de publication: 2015048272/15.

(150055881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

CP7 Pet Food Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 916.300,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 195.448.

Extrait de la résolution prise par l'Associée Unique en date du 26 mars 2015

Résolution unique

L'Associée Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A et catégorie B de la Société, avec effet au 26 mars 2015 et pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. James SIMMONS, Vice-Président des Finances, né le 28 mars 1984 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle à 599, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;
- M. David HEIDECORN, Private Equity Partner, né le 18 septembre 1956 à Stamford, CT Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle à 599, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Mme Brigitte DENIS, licenciée en administration des affaires, née le 12 avril 1966 à Rossignol, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;
- M. Paul LEYDER, Expert-Comptable, né le 21 octobre 1970 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;
- M. Francis ZELER, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1966 à Bastogne, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour CP7 Pet Food Luxco S.à r.l.

Référence de publication: 2015048293/25.

(150056058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

CONLUX HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 49.383.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015048291/15.

(150055232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

CRE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 191.613.

EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015048294/17.

(150055292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI), Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 mars 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Charlotte Bastin, administrateur, avec adresse professionnelle au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- Gérard Becquer, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Maximilien De Limburg Stirum, administrateur et président, avec adresse au 37, rue Faider, 1050 Bruxelles, Belgique
- Alexandre Van Damme, administrateur, avec adresse au 51, rue de l'Amazone, 1060 Bruxelles, Belgique
- John Rasse, administrateur, avec adresse au 6, rue de Penteville, 5030 Gembloux, Belgique
- Philippe Van Damme, administrateur, avec adresse au 17, En Mi-La-Ville, 4020 Liège, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2017 et qui se tiendra en 2018;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048779/22.

(150055219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Petit Goût de Lili S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4942 Bascharage, 7, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 195.705.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le dix-sept mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Madame Liliana CABRAL ALVES FERNANDES, salariée, née à Mangualde (Portugal) le 23 avril 1974,

demeurant à L-4910 Hautcharage, 3, rue de Bascharage

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Petit Goût de Lili S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques y compris la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bascharage.

Art. 4. Le capital social est fixé à TREIZE MILLE CENT QUATRE VINGTS EUROS (€ 13.180,-), représenté par MILLE TROIS CENTS DIX-HUIT (1318) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Liliana CABRAL ALVES FERNANDES, prénommée

MILLE TROIS CENTS DIX-HUIT PARTS SOCIALES 1318

TOTAL: MILLE TROIS CENTS DIX-HUIT PARTS SOCIALES 1318

Toutes les parts ont été libérées intégralement libérées comme suit:

- par un apport de matériels, tels qu'énumérés sur une facture annexée, le tout évalué par la comparante à TREIZE MILLE CENT QUATRE VINGTS EUROS (13.180,-€)

La comparante déclare que les prédicts apports sont à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Madame Arminda LOUREIRO PINTO, commerçante, né à Miragaia (Portugal) le 31 juillet 1974, demeurant à L-4733 Pétange, 31, rue du Chemin de Fer

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Madame Liliana CABRAL ALVES FERNANDES, prénommée

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à: L-4942 Bascharage, 7, rue de la Résistance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Cabral Alves Fernandes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2015. Relation: EAC/2015/6458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048704/77.

(150055756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 143.835.

L'adresse du gérant de catégorie A, Mary Quaney, a changé et est désormais à Arena Road, Arena House, Top Floor, Sandymount Dublin 18, Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048572/12.

(150055321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Rossini Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.075,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.749.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 mars 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant A, avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048762/15.

(150055216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.173,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DayMen Acquisition S.A., a Joint-stock company (société anonyme), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 191381,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150660, established pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated December 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 345, dated February 17, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated August 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2445 dated October 2, 2012.

II. The Company's share capital is set at five hundred seventy thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 570.173,-) represented by five hundred seventy thousand one hundred seventy-three (570.173) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to March 31 of each year, the accounting year having started on January 1, 2015 closing on March 31, 2015.

Second resolution

The sole shareholder resolves amend article 14 of the Company's bylaws, so that it shall henceforth read as follow:

" **Art. 14.** The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DayMen Acquisition S.A., une société anonyme, constituée et existant selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191381 (l'associé unique),

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150660, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 345, en date du 17 février 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 30 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2445, en date du 2 octobre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent soixante-dix mille cent soixante-treize euros (EUR 570.173,-) représenté par cinq cent soixante-dix mille cent soixante-treize (570.173) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2015 se clôturera le 31 mars 2015.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8892. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048301/94.

(150055596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Cliffs Natural Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.539.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015048266/11.

(150055368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Fairacre Eclipse (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.024.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Leonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Fairacre Eclipse Limited Liability Partnership, a limited liability partnership, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Clearwater House, 4-7 Manchester Street, W1U 3AE London, United Kingdom and registered under number OC321078, (the "Sole Partner"),

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 18, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. The appearing party is the Sole Partner of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Fairacre Eclipse (Lux) S.a r.l.", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B 119024 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated August 4, 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1807, on September 27, 2006. The articles of association have been amended since then pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated February 17, 2010 published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 837, on April 22, 2010.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

III. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Agenda

1. Cancellation of categories of managers;
2. Amendment of Article 12 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change.

First resolution

The Sole Partner decides to set up a new composition of the board of managers of the Company by the cancellation of categories of managers (i.e. category A managers and category B managers).

The Sole shareholder confirms that the board of managers is composed as follows:

Managers:

- Mr Fabrice MEEUWIS, having his professional address in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll
- Mr Alan DUNDON, having his professional address in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend article 12 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

Art. 12. «The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation».

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fairacre Eclipse Limited Liability Partnership, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au Clearwater House, 4-7 Manchester Street, W1U 3AE London, United Kingdom, inscrite sous le numéro OC321078 («l'Associé Unique»);

Ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars, 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Fairacre Eclipse (Lux) S. a r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119024 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1807 en date du 27 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés depuis cette date suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 837 en date du 22 avril 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12,500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

III. La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Agenda

1. Annulation de catégories de gérants;
2. Modification de l'article 12 des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la composition du conseil de gérance de la Société par la suppression de catégories de gérants (c-à-d gérants de catégorie A et gérants de catégorie B).

L'Associé unique confirme que le Conseil de gérance est composé comme suit:

Gérants:

- Monsieur Fabrice MEEUWIS, ayant son adresse professionnelle au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
- Monsieur Alan DUNDON, ayant son adresse professionnelle au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire».

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8891. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048387/150.

(150055608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Codic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 58.352.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 25 mars 2015 que le mandat d'administrateur de Monsieur Raffaele Guiducci a été révoqué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048286/12.

(150055358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pamplona PE Holdco 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.827.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "Pamplona PE Holdco 6 S.A." a Luxembourg société anonyme having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.827 (the Company). The Company was incorporated on August 21, 2007 pursuant to a notarial deed, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N. 2394 of October 23, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a notarial deed on January 16, 2014, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N. 1068 of April 26, 2014.

The Meeting is chaired by Mr Raphaël PONCELET, company director, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Julien HERION, private employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Elodie FARINELLE, private employee, with professional address in Luxembourg as the scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

I. After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

The agenda of the meeting is the following:

- To reduce the Company's issued capital by an amount of sixty Euros and eighty-eight Eurocents (EUR 60.88) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand four hundred seventy-nine Euros and five seven one six six Eurocents (EUR 31,479.57166) to an amount of thirty-one thousand four hundred eighteen Euros and six nine one six six Eurocents (EUR 31,418.69166) by cancellation of the forty thousand (40,000) shares owned by the Company having each a par value of EUR 0.001522;

- Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the taken decisions;

- Miscellaneous.

II. This meeting has been regularly convened by registered mail to the registered shareholders, dated March 9, 2015 in accordance with Article 70 of the Law of 1915.

III. It appeared from an attendance list that the shareholders representing fifteen million nine hundred sixty-six thousand four hundred seventy-one (15,966,471) shares (i.e seventy-seven point twenty percent (77,20%) of the issued share capital of the Company are duly present or represented at this meeting. This attendance list, signed by the shareholders represented at the meeting as well as by the board of the meeting, would remain attached to the minutes of the meeting, together with the proxies.

IV. Consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

V. The shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of sixty Euros and eighty-eight Eurocents (EUR 60.88) so as to bring it from its present amount of thirty-one thousand four hundred seventy-nine Euros and five seven one six six Eurocents (EUR 31,479.57166) to an amount of thirty-one thousand four hundred eighteen Euros and six nine one six six Eurocents (EUR 31,418.69166) by cancellation of the forty thousand (40,000) shares.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the changes adopted under the first resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares (first paragraph).** (1) The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand four hundred eighteen Euros and six nine one six six Eurocents (EUR 31,418.69166) represented by TWENTY MILLION SIX HUNDRED AND FORTY-THREE THOUSAND THIRTY (20,643,030) shares with a par value of ZERO POINT ZERO ZERO ONE FIVE TWO TWO EUROS (EUR 0.001522) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «Pamplona PE Holdco 6 S.A.» (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.827 (la Société). La Société a été constituée le 21 août 2007 en vertu d'un acte notarié, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n o 2394 du 23 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 Janvier 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n o 1068 du 26 avril 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raphaël PONCELET, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Monsieur Julien HERION, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Mademoiselle Elodie FARINELLE, employée privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après en tant que Bureau.

Après la constitution du bureau de l'assemblée, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pour ordre du jour:

- Réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de soixante euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 60,88) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille quatre cents soixante-dix-neuf euros et cinquante-sept mille cent soixante-six centimes (EUR 31.479,57166) à un montant de trente-et-un mille quatre cents dix-huit euros et soixante-neuf mille cent soixante-six centimes (EUR 31.418,69166) par annulation de quarante mille (40.000) actions propres détenues par la Société ayant chacune une valeur nominale de EUR 0.001522,

- Modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les décisions prises,

- Divers.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été régulièrement convoquée par lettres recommandées adressées aux actionnaires, datées du 9 mars 2015, en conformité avec l'article 70 de la Loi de 1915.

III. Qu'il ressort de la liste de présence que les actionnaires représentant quinze millions neuf cent soixante-six mille quatre cent soixante-et-onze (15.966.471) actions, c.à.d. soixante-dix-sept virgule vingt (77,20%) du capital social sont présents ou représentés à cette assemblée. Cette liste de présence, signée par les actionnaires représentés ainsi que par le bureau de l'assemblée reste attachée au procès-verbal de l'assemblée ainsi que les procurations.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Les actionnaires de la Société, ayant reconnu être pleinement informé de l'ordre du jour qui précède ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de soixante euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 60,88) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et cinquante-sept mille cent soixante-six centimes (EUR 31.479,57166) à un montant de trente-et-un mille quatre cent dix-huit euros et soixante-neuf mille cent soixante-six centimes (EUR 31.418,69166) par annulation de quarante mille (40.000) actions propres détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, afin d'y refléter les modifications adoptées sous la première résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital - Actions (premier alinéa).** (1) Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille quatre cents dix-huit euros et soixante-neuf mille cent soixante-six centimes (EUR 31.418,69166) représenté par VINGT MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE TRENTE (20.643.030) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro mille cinq cent vingt-deux euros (EUR 0,001522) par action."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente diminution de capital sont estimés approximativement à mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. PONCELET, J. HERION, E. FARINELLE, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6867. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015048694/126.

(150055696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

KPI Investment Property 56 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.181.

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of February,
before Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of KPI Investment Property 56 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 124.181, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 26 January 2007, in published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company) under number 612 on the 14th April 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.507, owner of 329 shares of the Company, and

GRE Management GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) having its registered office at 2, Forsthausstrasse, D-82031 Grünwald, Germany, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number HRB 173219, owner of 21 shares of the Company,

together holding the total three hundred and fifty shares (350) of the Company, (the Shareholders),

hereby represented by Mr. Frank Stolz, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains (the "proxyholder"),

by virtue of two proxies under private seal given on December 16 and 30, 2014

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by two hundred and fifty (350) shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-);

II. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) change of registered address of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
- (c) delegation of powers;
- (d) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to move the registered office from its current address 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolve to amend the article 2, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.”

Third resolution

The Shareholders resolve to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing parties, the said representative of the appearing parties signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quinze, le douze février,
par-devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Les Associés de of KPI Investment Property 56 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.181, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen,, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société) avec numéro 612 le14 avril 2007 Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.507, détenant trois cent vingt-neuf (329) partes sociales, et

GRE Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège social est situé à 6, 2, Forsthausstrasse, D-82031 Grünwald, Allemagne, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro HRB 173219, détenant vingt-un (21) partes sociales,

ensemble détenant la totalité des trois cent cinquante (350) partes sociales (les Associés), ici représentées par Monsieur Frank Stolz, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu de deux procurations sous seing privé données les 16 et 30 décembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés, représentés comme déclaré ci-dessus, prennent note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales, ayant chacune une valeur nominative de cinquante euro (EUR 50,-);

II. Les Associés détiennent la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du siège social de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décidons de changer l'adresse du siège social de la société du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, Les Associés décidons de modifier l'article 2, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

Troisième résolution

Les Associés décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 février 2015. GAC/2015/1374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048545/140.

(150055707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Royal Hamilius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.500.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 25 mars 2015 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Raffaele Guiducci a été révoqué avec effet immédiat;

et

- Monsieur Christophe Boving, né le 1^{er} février 1969 à Decazeville (France) demeurant Avenue d'Orbaix 14, 1180 Uccle (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048753/16.

(150055354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Plant Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.695.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN,

ON THE SIXTH DAY OF MARCH.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

ODD Financial Services S.A., with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.014,

here represented by Mrs Cristine Astgen, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on 24 February 2015, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which she forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "PLANT INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Each director shall report on a regular basis, in such a manner as to give the entire Board a proper insight into the performance of his/her duties. Each director shall have the right to receive from other directors and from Company's employees any information about matters that he/she may deem useful or appropriate in connection with his/her collective responsibility for the Company's management.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Thursday of the month of June at 11 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2015.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2016.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares that the THREE HUNDRED AND TEN (310) shares have been fully paid up by payment in cash of an amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) and the result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering herself as duly convoked, has passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following is appointed director:

Mrs Ewelina MARGALSKA, employee, born in Mlawa (Poland) on 3 July 1977, residing professionally in 1 Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

ODD Financial Services S.A., with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.014.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2020.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SIX MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.014,

ici représentée par Madame Cristine Astgen, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 février 2014 qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les présentes.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «PLANT INVESTMENTS S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur est tenu de rapporter à l'ensemble des membres du conseil d'administration sur les résultats de ses fonctions. Chaque administrateur a le droit de recevoir de la part des autres administrateurs et des employés de la Société toute information qu'il jugera utile ou appropriée aux fins d'assumer sa responsabilité conjointe à la gestion de la Société.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit

la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions ont été intégralement libérées en espèces à savoir à concurrence d'un montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR), de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Madame Ewelina MARGALSKA, employée, née à Mlawa (Pologne) le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement au 1 Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.014.

4. Le mandat des administrateur et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2020.

5. Le siège social de la société est fixé au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015048733/377.

(150055645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

OS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.905.915,18.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.805.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124805 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 799 of 5 May 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 4 April 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- No 1737 of 4 July 2014.

There appeared

OS Holding, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 1,114,595,511 (one billion one hundred and fourteen million five hundred and ninety-five thousand five hundred and eleven) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. reduction of the share capital of the Company to bring the share capital from its current amount of EUR 11,145,955.11 (eleven million one hundred and forty-five thousand nine hundred and fifty-five Euro and eleven Cent) to EUR 8,905,915.18 (eight million nine hundred and five thousand nine hundred and fifteen Euro and eighteen Cents) by

way of the repurchase from the Sole Shareholder of 224,003,993 (two hundred and twenty-four million three thousand nine hundred and ninety-three) shares in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of EUR 2,240,039.93 (two million two hundred and forty thousand thirty-nine Euro and ninety-three Cents) corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares;

3. subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital reduction specified under item 2. above;

4. amendment of the share register of the Company in order to reflect the share capital reduction specified under item 2. above, with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company with the registration of the repurchase and cancellation of the shares specified under item 2. above; and

5. miscellaneous.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the subscribed capital by an amount of EUR 2,240,039.93 (two million two hundred and forty thousand thirty-nine Euro and ninety-three Cents) and the subscribed capital shall therefore be brought from its present amount of EUR 11,145,955.11 (eleven million one hundred and forty-five thousand nine hundred and fifty-five Euro and eleven Euro Cents) to EUR 8,905,915.18 (eight million nine hundred and five thousand nine hundred and fifteen Euro and eighteen Cents) represented by 890,591,518 (eight hundred and ninety million five hundred and ninety-one thousand five hundred and eighteen) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by the Sole Shareholder for an aggregate repurchase price of EUR 2,240,039.93 (two million two hundred and forty thousand thirty-nine Euro and ninety-three Cents) corresponding to the aggregate nominal value of the Repurchased Shares (the Repurchase Price).

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares, in connection with the repurchase of the Repurchased Shares by the Company, to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price with immediate effect.

The Meeting resolves that the current article 4 of the Articles shall be amended, and will be amended accordingly in order to reflect the above resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 8,905,915.18 (eight million nine hundred and five thousand nine hundred and fifteen Euro and eighteen Cents) represented by 890,591,518 (eight hundred and ninety five hundred and ninety-one thousand five hundred and eighteen) shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) per share.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the repurchase and cancellation of the Repurchased Shares, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le septième du mois de mars, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124805 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N. 799 du 5 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 4 avril 2014 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 1737 du 4 juillet 2014.

A comparu

OS Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social à PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caymans (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique agissant pour le compte de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des 1.114.595.511 (un milliard cent quatorze million cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent onze) parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. réduction du capital social de la Société afin de porter le capital social de son montant actuel de 11.145.955,11 EUR (onze millions cent quarante-cinq mille neuf cent cinquante-cinq euros et onze centimes d'euro) à 8.905.915,18 EUR (huit millions neuf cent cinq mille neuf cent quinze euros et dix-huit centimes d'euro) au moyen du rachat par l'Associé Unique de 224.003.993 (deux cent vingt-quatre millions trois mille neuf cent quatre-vingt treize) parts sociales de la Société (les Parts Sociales Rachetées) pour un prix total de rachat de 2.240.039,93 EUR (deux millions deux cent quarante mille trente-neuf euros et quatre-vingt treize centimes) correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales Rachetées et de l'annulation consécutive de l'ensemble des Parts Sociales Rachetées;

3. modification consécutive de l'article 4 des statuts de la société afin d'y refléter la réduction du capital social reprise sous le point 2. ci-dessus;

4. modification du registre de parts sociales de la société afin de refléter la réduction du capital social reprise sous le point 2. ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la société à l'inscription et l'annulation des parts sociales reprises sous le point 2. ci-dessus; et

5. divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de 2.240.039,93 EUR (deux million deux cent quarante mille trente-neuf euros et quatre-vingt treize centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de 11.145.955,11 EUR (onze millions cent quarante-cinq mille neuf cent cinquante-cinq euros et onze centimes d'euro) à un montant de 8.905.915,18 EUR (huit millions neuf cent cinq mille neuf cent quinze euros et dix-huit centimes d'euro) représenté par 890.591.518 (huit cent quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent dix-huit) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de l'ensemble des Parts Sociales Rachetées détenues par l'Associé Unique, pour un prix de rachat total de 2.240.039,93 EUR (deux millions deux cent quarante mille trente-neuf euros et quatre-vingt treize centimes) (le Prix de Rachat), équivalant à la Valeur Intrinsèque totale.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessous, déclare, concernant les Parts Sociales Rachetées par la Société, accepter le rachat des Parts Sociales Rachetées par la Société pour le Prix de Rachat avec effet immédiat.

L'Assemblée décide que l'article 4 des Statuts dans sa version actuelle sera modifié de façon à refléter la résolution ci-dessus.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 8.905.915,18 EUR (huit millions neuf cent cinq mille neuf cent quinze euros et dix-huit centimes d'euro) représenté par 890.591.518 (huit cent quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent dix-huit) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro).»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir à et d'autoriser tout gérant de la Société à procéder pour le compte de la Société, à l'inscription du rachat des Parts Sociales Rachetées dans le registre de parts sociales de la Société, et de pourvoir à toutes les formalités y relatives (y compris, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation: EAC/2015/5939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048689/167.

(150055759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Carolam Santé S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 192.247.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015048279/15.

(150056063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 238.545.926,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.846.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Marine Blue Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 100275 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167.846, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 7 February 2012, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1171 dated 9 May 2012 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary on 30 November 2012, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 173 dated 24 January 2013.

II.- That the 238,545,926 (two hundred thirty-eight million five hundred forty-five thousand nine hundred twenty-six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the adjustment of the valuation of the contribution in kind made to the Company by its sole shareholder at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 30 November 2012 and correlative adjustment of the share premium paid; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is reminded that the Sole Shareholder resolved, at an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder held on 30 November 2012 (the “First EGM”), to contribute all the shares in the share capital of Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 101698 (the “Contribution”) as consideration for the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 238,520,926 (two hundred thirty-eight million five hundred twenty thousand nine hundred twenty-six United States Dollars) so as to raise it from USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 238,545,926 (two hundred thirty-eight million five hundred forty-five thousand nine hundred twenty-six United States Dollars) by the issue of 238,520,926 (two hundred thirty-eight million five hundred twenty thousand nine hundred twenty-six) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,146,688,339 (two billion one hundred forty-six million six hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-nine United States Dollars) (the “Increase of Capital”).

Through the First EGM, the Sole Shareholder declared that the value of the Contribution which was estimated at USD 2,385,209,265 (two billion three hundred eighty-five million two hundred nine thousand two hundred sixty-five United States Dollars) (the “Initial Contribution Estimated Value”) was in the process of finalisation at the time of the First EGM and might need to be adjusted.

Considering that further to the finalization of the value of the Contribution, it appeared that the final and correct valuation of the Contribution at the time of the Increase of Capital was lower than the Initial Contribution Estimated Value, the Sole Shareholder hereby intends to adjust the value of the Contribution from USD 2,385,209,265 (two billion three hundred eighty-five million two hundred nine thousand two hundred sixty-five United States Dollars) to USD 2,226,383,777 (two billion two hundred twenty-six million three hundred eighty-three thousand seven hundred seventy-seven United States Dollars) (the “Adjusted Valuation”).

As a consequence of the Adjusted Valuation, it is resolved to adjust, with effect as of 30 November 2012, the amount of share premium paid at the Increase of Capital from USD 2,146,688,339 (two billion one hundred forty-six million six hundred eighty-eight thousand three hundred thirty-nine United States Dollars) to USD 1,987,862,851 (one billion nine hundred eighty-seven million eight hundred sixty-two thousand eight hundred fifty-one United States Dollars).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour de décembre

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marine Blue Limited, une société organisée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et enregistré auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 100275 (l'«Associé Unique»).

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.846, constituée suivant acte notarié du 7 février 2012 du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1171 daté du 9 mai 2012 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 173 daté du 24 janvier 2013.

II.- Que les 238.545.926 (deux cent trente-huit millions cinq cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-six) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l'ajustement de l'évaluation de l'apport en nature fait à la Société par son associé unique lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 30 novembre 2012 et de l'ajustement corrélatif de la prime d'émission payée; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est rappelé que l'Associé Unique de la Société a décidé, à l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 30 novembre 2012 (la «Première AGE»), d'apporter toutes les parts détenues par elle dans Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société organisée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 101698 (l'«Apport») en contrepartie de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 238.520.926 USD (deux cent trente-huit millions cinq cent vingt mille neuf cent vingt-six dollars américains) afin de le porter de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) à 238.545.926 USD (deux cent trente-huit millions cinq cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-six dollars américains) par l'émission de 238.520.926 (deux cent trente-huit millions cinq cent vingt mille neuf cent vingt-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 2.146.688.339 USD (deux milliards cent quarante-six millions six cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-neuf dollars américains) (l'«Augmentation de Capital»).

Lors de la Première AGE, l'Associé Unique a déclaré que la valeur de l'Apport qui était avait été estimée à 2.385.209.265 USD (deux milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions deux cent neuf mille deux cent soixante-cinq dollars américains) (la «Valeur Estimée Initiale de l'Apport») était en cours de finalisation au moment de la Première AGE et pourrait devoir être ajustée.

Etant donné que, suite à la finalisation de la valeur de l'Apport, il apparaît que l'évaluation finale et correcte de l'Apport au moment de l'Augmentation de Capital était inférieure à la Valeur Estimée Initiale de l'Apport, l'Associé Unique décide par la présente d'ajuster la valeur de l'Apport de 2.385.209.265 USD (deux milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions deux cent neuf mille deux cent soixante-cinq dollars américains) à 2.226.383.777 USD (deux milliards deux cent vingt-six millions trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante-dix-sept dollars américains) (l'«Evaluation Ajustée»).

En conséquence de l'Evaluation Ajustée, il est décidé d'ajuster, avec effet au 30 novembre 2012, le montant de prime d'émission payé lors de l'Augmentation de Capital de 2.146.688.339 USD (deux milliards cent quarante-six millions six cent quatre-vingt-huit mille trois cent trente-neuf dollars américains) à 1.987.862.851 USD (un milliard neuf cent quatre-vingt-sept millions huit cent soixante-deux mille huit cent cinquante-et-un dollars américains).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015048752/155.

(150055338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

IIF LuxCo2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.651.750,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.912.

In the year two thousand and fifteen, the seventeenth day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of IIF Luxco2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the Register) under number B 130.912 (the Company). The Company was incorporated on 31 May 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette) on 1 October 2007 under the number 2152. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

There appeared:

IIF Luxco1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Trèves, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 2,651,750, and being registered with the Register under number B 130.914 (the Sole Shareholder), being the holder of 100 (one hundred) shares in the Company, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each,

represented by Maître Robert Steinmetzer, avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. all of the 100 (one hundred) shares in the Company having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each (the Existing Shares), and representing the entirety of the subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve hundred and five hundred Euro), are duly represented at the present Meeting;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Creation of class A shares and class B shares in the Company and subsequent conversion of the Company's existing shares into class A shares in the Company, each share having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro);
3. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 2,639,250 (two million six hundred thirty-nine thousand two hundred fifty Euro) so as to increase the share capital of the Company to an amount of EUR 2,651,750 (two million six hundred fifty-one thousand seven hundred fifty Euro) by way of the issuance of 21,114 (twenty-one thousand one hundred fourteen) new class B shares in the Company, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each and an aggregate subscription of EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred and twenty-three Euro and eighty Cents);
4. Intervention, subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 3 above by way of a contribution in kind consisting in a receivable which IIF Luxco1 S.à r.l. has against the Company;
5. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety;
6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, and grant of authorisation in connection thereto; and
7. Miscellaneous.

III. After due deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create shares of class A (the Class A Shares) and shares of class B (the Class B Shares), each share having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro), with the terms of the Class A Shares and the Class B Shares being set out in the draft amendment to the Articles presented to the Meeting (the Draft Amended Articles), and as further set out in full in the fifth resolution below.

The Draft Amended Articles, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves subsequently to convert all the Existing Shares into 100 (one hundred) Class A Shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro).

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the fifth resolution below in connection with the restatement of the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,639,250 (two million six hundred thirty-nine thousand two hundred fifty Euro) in order to bring the same from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) Class A Shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each and 0 (zero) Class B Shares, to an amount of EUR 2,651,750 (two million six hundred fifty-one thousand seven hundred fifty Euro) by the creation and issuance of 21,114 (twenty-one thousand one hundred fourteen) Class B Shares, each share having nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) (the New Shares).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the third resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

(i) subscribe to all of the New Shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, for an aggregate subscription price of EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-three Euro and eighty Cents); and

(ii) pay such New Shares in full by means of a contribution in kind consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-three Euro and eighty Cents) (the Receivable).

The Sole Shareholder resolves that the aggregate subscription price of the New Shares issued by the Company, shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 2,639,250 (two million six hundred thirty-nine thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 261,329,073.80 (two hundred sixty-one million three hundred twenty-nine thousand seventy-three Euro and eighty Cents) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 17 March 2015 on behalf of the board of managers of the Company as well as (ii) a certificate issued on 17 March 2015 by an authorized signatory of the Sole Shareholder stating that, inter alia, (a) the Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the Receivable is worth at least EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-three Euro and eighty Cents), and (c) the entire value of the Receivable, in an aggregate amount of EUR 263,968,323.80 (two hundred sixty-three million nine hundred sixty-eight thousand three hundred twenty-three Euro and eighty Cents) shall be allocated to the subscription and payment of the New Shares to be issued by the Company.

The Receivable is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the Company.

As a consequence of the above share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 100 (one hundred) Class A Shares and 21,114 (twenty-one thousand one hundred fourteen) Class B Shares in the share capital of the Company.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves that article 4 of the Articles shall be amended, and will be amended accordingly further to the passing of the fifth resolution below which is in connection with the restatement of the Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles in the form of the Draft Amended Articles. As a consequence of such amendments, the Sole Shareholder further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of IIF LuxCo2 S.à r.l. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

3. Registered office. The Company has its registered office in Senningerberg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,651,750.- (two million six hundred fifty-one thousand seven hundred fifty Euro), represented by 100 (one hundred) shares of class A (the Class A Shares) and 21,114 (twenty-one thousand one hundred fourteen) shares of class B (the Class B Shares), each share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro).

5. Profitsharing. The Class A Shares and the Class B Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in this article 5 and in articles 17 and 19 of these Articles.

In respect of each of the Class A Shares and the Class B Shares, there shall be established in the accounting records of the Company separate accounts of assets and liabilities and profit and loss accounts (collectively the Share Class Accounts and each a Share Class Account).

The Share Class Account with respect to Class A Shares shall record all assets and liabilities that are not allocated to the Class B Shares or any other class of shares.

The Share Class Accounts (except as provided for in the preceding paragraph with respect to the Share Class Account related to the Class A Shares) shall be prepared in accordance with the following rules:

any capital contribution, either as nominal share capital, or as share premium (if any) or capital surplus, made to the Company in connection with the issue of either the Class A Shares or the Class B Shares shall be recorded in the relevant Share Class Account;

the investments and other assets acquired using the issue proceeds (as well as the assets contributed as the subscription price) of either the Class A Shares or the Class B Shares and all assets deriving directly or indirectly from such acquisition (including any assets acquired by the exchange of any assets recorded in the Share Class Account and any assets having its acquisition price being set-off with any receivable recorded in the Share Class Account), all dividends and other income received in respect of any such investment or other asset and all proceeds of the sale or other disposal of any such investment shall be recorded in the relevant Share Class Account;

the liabilities to be recorded in the appropriate Share Class Accounts shall include, without limitation, the liabilities, expenses or costs (including general expenses) which are caused by, or relate to, (i) any assets relating to, respectively, a particular class of shares, including any investment or (ii) any action taken in connection with such assets; and

the same Luxembourg accounting rules as the ones applicable to the annual accounts of the Company shall be applicable.

The Company has the power to specify the allocation of the assets and liabilities in respect of each Share Class Account based on the above rules.

Any cost and expenses of the Company that cannot be allocated to a particular investment, shall be allocated to all Share Class Accounts pro rata to the aggregate Intrinsic Values (as defined below) of the respective Share Class Accounts relative to each other or in such other manner as determined by the sole manager or the board of managers of the Company (the Board of Managers), as the case may be.

The Intrinsic Value of a class of shares shall be calculated as a per share figure and shall be determined, with respect to any valuation date determined by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be, by dividing the value (as determined consistently and in good faith by the sole manager or the Board of Managers) of the assets of the Share Class Account corresponding to each class of shares less the liabilities (also determined consistently and in good faith by the sole manager or the Board of Managers) attributable to such class of shares, by the number of shares of the relevant class then issued and outstanding.

6. Transfer of shares. In case of a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect, and within the limits set forth by the Law.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. Management

8. Management - Board of Managers. The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of the appointment of each manager. In case of a plurality of managers, they shall constitute the Board of Managers. The manager(s) need not be a shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of a plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholder(s)

11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in any general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. Financial year - Financial statements - Profit sharing

14. Financial year. The Company's financial year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The annual general meeting of shareholder(s) shall decide on the allocation of the remainder of the annual net profits and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with the rules regarding distributions set out in this article 17.

Any distribution to be made by the Company, whether by dividend, share redemption, repayment of share premium or repayment of capital surplus, or otherwise, to shareholders on or in respect of their shares in the Company, whether out of profits and/or distributable reserves (including share premium and capital surplus) available for that purpose may only be made to the holders of a Class of Shares on a pro rata basis if (i) there are sufficient distributable reserves (including share premium and capital surplus) and profits in the Company available to that effect and (ii) there are sufficient distributable reserves (including share premium and capital surplus) and profits as shown in the relevant Share Class Account available to that effect. Any distributions shall be allocated to the distributable reserves (including share premium and capital surplus) and profits as shown in the relevant Share Class Account.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends in accordance with the distribution provisions provided for under this article 17.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) of the Company will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed in accordance with the rules on distributions set out in article 17, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

Chapter VIII. Audit

20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders.

An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple to proceed on behalf of the Company to the registration of the conversion of the Existing Shares into Class A Shares as well as the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of such proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de mars, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de IIF Luxco2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (le Registre) sous le numéro B 130.912 (la Société). La Société a été constituée en date du 31 mai 2007 suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) en date du 1^{er} octobre 2007 sous le numéro 2152. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

A comparu:

IIF Luxco1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 26.409.375 EUR, et étant enregistrée auprès du Registre sous le numéro B 130.914 (l'Associé Unique), détenteur de 100 (cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune,

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Maître Robert Steinmetzer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps que celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté, demande au notaire instrumentaire d'enregistrer que:

I. la totalité des 100 (cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune (les Parts Sociales Existantes), et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), est dûment représentée à la présente Assemblée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B de la Société suivie de la conversion des parts sociales existantes de la Société en parts sociales de classe A de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 2.639.250 EUR (deux millions six cent trente-neuf mille deux cent cinquante euros) de façon à augmenter le capital social de la Société à un montant de 2.651.750 EUR

(deux millions six cent cinquante-et-un mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 21.114 (vingt-et-un mille cent quatorze) nouvelles parts sociales de classe B de la Société ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune et un montant de souscription total de 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes);

4. Intervention, souscription et paiement intégral en nature de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 3. ci-dessus au moyen d'un apport en nature constitué d'une créance qu'IIF Luxco1 S.à r.l. détient envers la Société;

5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société;

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications évoquées ci-dessus, avec pouvoir et autorisation y afférentes; et

7. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) de la Société, ayant chacune une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros), les termes des Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B étant définis dans le projet de refonte des Statuts présenté à l'Assemblée (le Projet de la Refonte des Statuts), et tel que décrit plus avant dans la cinquième résolution ci-dessous.

Le Projet de la Refonte des Statuts, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique décide par conséquent de convertir les Parts Sociales Existantes en 100 (cent) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros).

Par conséquent, l'Associé Unique décide que les Statuts doivent être modifiés et seront modifiés consécutivement à l'adoption de la cinquième résolution en rapport avec la refonte des Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 2.631.250 EUR (deux millions six cent trente-et-un mille deux cent cinquante euros) de façon à faire passer le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune et 0 (zéro) Parts Sociales B à un montant de 2.651.750 EUR (deux millions six cent cinquante-et-un mille sept cent cinquante euros) par la création et l'émission de 21.114 (vingt-et-un mille deux cent quatorze) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que le paiement complet de l'augmentation de capital reprise dans la troisième résolution ci-dessus:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté, déclare:

(i) souscrire la totalité des Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, pour un montant de souscription de 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes); et

(ii) payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature constitué d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société pour un montant total de 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes) (la Créance).

L'Associé Unique décide que le montant total de la souscription des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société, sera alloué comme suit:

(i) un montant de 2.631.250 EUR (deux millions six cent trente-et-un mille deux cent cinquante euros) sera alloué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de 261.329.073,80 EUR (deux cent soixante-et-un millions trois cent vingt-neuf mille soixante-treize euros et quatre-vingt centimes) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de la Créance apportée à la Société est attestée par (i) un certificat émis le 17 mars 2015 pour le compte du conseil de gérance de la Société ainsi qu'(ii) un certificat émis le 17 mars 2015 par un signataire autorisé de l'Associé

Unique déclarant, entre autre, (a) que la Créance est certaine, liquide et payable immédiatement, (b) la Créance a une valeur d'au moins 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes), et (c) la totalité de la valeur de la Créance, d'un montant global de 263.968.323,80 EUR (deux cent soixante-trois millions neuf cent soixante-huit mille trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes) sera alloué à la souscription et au paiement des Nouvelles Parts Sociales devant être émises par la Société.

La Créance est dès lors à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée à la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'Associé Unique détient la totalité des 100 (cent) Parts Sociales de Classe A et 21.114 (vingt-et-un mille cent quatorze) Parts Sociales de Classe B dans le capital social de la Société.

Par conséquent, l'Associé Unique décide que l'article 4 des Statuts doit être modifié et sera modifié consécutivement à l'adoption de la cinquième résolution ci-dessous en rapport avec la refonte des Statuts

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts en la forme du Projet de la Refonte des Statuts. En conséquence de ces modifications, l'Associé Unique décide en outre de procéder à une renumérotation et refonte intégrale des Statuts, et dans le mesure où cela est nécessaire, d'insérer et modifier les titres dans les Statuts, de sorte que les Statuts sont libellés désormais ainsi:

“Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de IIF LuxCo2 S.à r.l. (ci-après la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toute mesure et accomplir toute opération, en ce compris et de manière non limitative, toute transaction commerciale, financière, personnelle et immobilière qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 2.651.750 EUR (deux millions six cent cinquante-et-un mille sept cent cinquante euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et 21.114 (vingt-et-un mille cent quatorze) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) ayant une valeur nominale de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Distribution des bénéfices. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B donnent droit à des distributions, par voie de distribution de dividendes, rachat de parts sociales ou autre, tel que prévu dans cet article 5 et dans les articles 17 et 19 des présents Statuts.

Concernant chacune des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales B, un compte de résultat et d'actifs et de passifs distinct devra être établi dans les livres comptables de la Société (collectivement le Comptes de Classe de Parts Sociales et individuellement le Compte de Classe de Parts Sociales).

Le Compte de Classe ouvert pour les Parts Sociales de Classe A enregistrera tous les actifs et passifs non alloués aux Parts Sociales de Classe B ou à tout autre classe de parts sociales.

Les Comptes de Classe (excepté ce qui précède concernant le Compte de Classe de Parts Sociales en rapport avec les Parts Sociales de Classe A) seront préparés en accord avec les règles suivantes:

(a) tout apport en capital, qu'il s'agisse de capital social nominal ou de prime d'émission (le cas échéant) apporté à la Société relativement à l'émission soit de Parts Sociales de Classe A ou de Parts Sociales de Classe B devra être affecté au Compte de Classe de Parts Sociales correspondant.

(b) les investissements et autres actifs acquis par l'utilisation des produits de l'émission (ainsi que les actifs apportés comme prix de souscription) soit de Parts Sociales de Classe A ou de Parts Sociales de Classe B et tous les actifs résultant directement ou indirectement de cette acquisition (en ce compris, tout actif acquis par l'échange de tout actif enregistré sur le Compte de Classe de Parts Sociales et tout actif ayant un prix d'acquisition payé par la confusion avec une créance enregistrée sur le Compte de Classe), tous les dividendes et tout autre revenu reçu en rapport avec cet investissement ou tout autre actif, et tous les produits de la vente ou autre aliénation de cet investissement seront enregistrés sur le Compte de Classe de Parts Sociales correspondant.

(c) Les passifs devant être enregistrés dans le Compte de Classe de Parts Sociales approprié devront inclure, sans restriction, les dettes, dépenses ou frais (y compris les frais généraux) résultant de ou liés à (a) tout actif en relation avec, respectivement, une classe de parts sociales particulière, y compris tout investissement ou (b) toute action prise en rapport avec ces actifs; et

(d) les mêmes règles comptables luxembourgeoises que celles applicables aux comptes annuels de la Société seront applicables.

La Société a le pouvoir de spécifier l'allocation des actifs et passifs en relation avec chaque Compte de Classe de Parts Sociales en se fondant sur les règles ci-dessus.

Toute dépense ou frais de la Société ne pouvant être considéré comme pouvant être imputé à un investissement particulier, sera affecté aux Comptes de Classe de Parts Sociales proportionnellement aux Valeurs Intrinsèques cumulées (telles que définies ci-dessous) des Comptes de Classe de Parts Sociales respectifs liés l'un à l'autre ou d'une autre manière déterminée par le gérant unique ou le conseil de gérance (le Conseil de Gérance) le cas échéant.

La Valeur Intrinsèque d'une classe de parts sociales sera calculée en tant que chiffre par part sociale et sera déterminée, pour toute date de valeur déterminée par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, en divisant la valeur (telle que déterminée de manière cohérente et de bonne foi par le gérant unique ou le Conseil de Gérance) des actifs du Compte de Classe correspondant à chaque classe de parts sociales moins les passifs (également déterminée de manière cohérente et de bonne foi par le gérant unique ou le Conseil de Gérance) attribuable à cette classe de parts sociales, par le nombre de parts sociales de la classe concernée alors émises et restantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de suffisamment de réserves distribuables, et dans les limites prévues par la Loi.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont applicables.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent le Conseil de Gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue comme 'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par un vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Outre les cas d'urgence qui seront indiqués dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à l'exigence de convocation en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par tout membre du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront pris à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les compte-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura délégué.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote de l'associé unique/des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télécourrier, télex ou email).

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaire(s) décide de l'allocation du reliquat des profits annuels nets et de la déclaration et du paiement de dividendes, le cas échéant, conformément avec les règles concernant les distributions prévues à cet article 17.

Toute distribution devant être faite par la Société, que ce soit par dividendes, rachat de parts sociales, rachat de prime d'émission ou rachat de capital surplus, ou autres, aux associés sur ou en lien avec leurs parts sociales dans la Société, tirés des bénéfices et/ou les réserves distribuables (incluant la prime d'émission et le capital surplus) et les profits disponibles à cet effet pourra être faite uniquement aux détenteurs d'une Classe de Parts Sociales sur une base pro rata si (i) il y a suffisamment de réserves distribuables (incluant la prime d'émission et le capital surplus) et si les profits dans la Société disponibles à cette fin et (ii) il y a suffisamment de réserves distribuables (incluant la prime d'émission et le capital surplus) et profits tels qu'indiqués sur le Compte de la Classe de Parts Sociales concernée disponible à cet effet. Toute distribution devra être allouée aux réserves distribuables (incluant la prime d'émission et le capital surplus) et profits comme montrés sur le Compte de la Classe de Parts Sociales pertinente.

L'assemblée générale des associé(s) a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires en accord avec les provisions de distribution reprise dans cet article 17.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) de la Société n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

lors de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponibles pour distribution entre les associés seront distribués en conformité avec les règles sur les distributions prévues à l'article 17, par le biais de paiements anticipés ou après le paiement (ou provisions, le cas échéant) des passifs de la Société.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société en vue d'y refléter les changements intervenus ci-dessus et à cette fin confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, afin de procéder, au nom de la Société, à l'inscription de la conversion des Parts Sociales Existantes en Parts Sociales de Classe A ainsi que des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête dudit mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Steinmetzer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2015. Relation: EAC/2015/6782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048493/665.

(150055515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 3.160.857.060,88.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 24 mars 2015:

1. La démission de Monsieur Brian Addison, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée avec effet au 15 mars 2015.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la société, avec effet au 15 mars 2015 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Carl Frederik Ragnar FORS, né le 21 janvier 1971 à St. Lars, Suède, avec adresse professionnelle au c/o Dentsply IH AB, Aminogatan 1, P.O. Box 14, SE-431 21 Mölndal, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048306/19.

(150055856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.
